

Affaires

Télex

- **Natixis a accompagné SFR sur une émission obligataire assimilable de 200 millions d'euros.** Sur cette opération, **Clifford Chance** conseillait Natixis avec une équipe composée de **Cédric Burford**, associé, **Fabrice Armand** et **Fabien Jacquemard**.

- **NextStage annonce la levée du fonds commun de placement à risques PME Championnes II.** Il a réalisé son premier closing à hauteur de 61 millions d'euros, et réuni des investisseurs français et internationaux comme le groupe Artémis, la Caisse des dépôts et consignations et OFI Asset Management. L'équipe d'**Ashurst Paris** conseillait NextStage avec une équipe composée de **Xavier Comaills**, associé, assisté de **Jean-Régis Gallizia** pour les aspects juridiques, **Catherine Charpentier**, associée, et **Priscilla Van den Perre** pour la structuration fiscale.

- **Tobam Holding Compagny a acheté au groupe Lehman Brothers sa filiale française de gestion d'actifs Lehman Brothers Asset Management France.** Grâce à cette opération de *management buy-out*, la société de gestion d'actifs change de nom pour devenir Tobam. **Cornet Vincent Segurel** représentait l'acquéreur et son président avec **Jean-Baptiste de Cabanes** et **Jean-François Puget**, associés, pour les aspects de restructuration ainsi que **Hélène de Saint Germain**, associée en droit du travail. **Weil Gotshal & Manges** assistait le vendeur avec **Jean Beauchataud** et **Philippe Druon**, associés.

Bredin Prat et De Pardieu accompagnent la restructuration d'Akerys

Les premiers restructurings de LBO réalisés dans les années 2005-2007 commencent à voir le jour. Tel est le cas d'Akerys, acteur français majeur de l'investissement locatif et de la commercialisation de logements neufs. Le groupe vient en effet d'annoncer la signature d'un term sheet en vue de la restructuration de l'emprunt obligataire international, de type high-yield, de 300 millions d'euros émis par Akerys Holdings en juillet 2007 dans le cadre du refinancement de sa dette LBO. Le term sheet a classiquement été signé avec un comité ad hoc constitué par des créanciers obligataires représentant environ 48 % du montant de

l'emprunt obligataire. La restructuration envisagée permettrait de réduire la dette obligataire du groupe à 80 millions d'euros et de diminuer de manière sensible les charges d'intérêts. En contrepartie de la réduction du montant de la dette, les créanciers obligataires entendraient, via une structure *ad hoc*, à hauteur de 45 % du capital de l'entité émettrice. Caroline Texier et Gabriel Sonier, associés de Sonier & Associés conseillaient Akerys sur les risques éventuels de judiciarisation. **Bredin Prat** assistait l'entreprise tant pour les aspects corporate que restructuring, avec une équipe composée de **Emmanuel Masset** et **Nicolas Laurent**, asso-

ciés, assistés de **Kate Romain**, **Karine Sultan**, **Nicolas Chazarain**, **Vincent Pellier** et **Laurence Vincent**. **Cravath**, **Swaine & Moore** intervenait pour les problématiques de droit américain. Les aspects fiscaux étaient traités par **Nadine Bénichou** pour **Bénichou & Rontchevsky**. **De Pardieu Brocas Maffei** conseillait le comité *ad hoc* des obligataires, avec **Jacques Henrot** et **Joanna Gumpelson** pour les aspects restructuring; **Adrien Cadieux** et **Thibaut Caharel** pour le corporate mais aussi **Marie-Laure Bruneel** en droit fiscal. Le cabinet **Kirkland & Ellis** se chargeait quant à lui des aspects de droit américain.

De nombreux cabinets sur la sanction de la SNCF et d'Expédia par le Conseil de la concurrence

Dans une décision rendue publique le 4 février dernier, le Conseil de la concurrence a annoncé la condamnation de la SNCF à 5 millions d'euros d'amende pour quatre griefs d'abus de position dominante et pour avoir favorisé ses filiales exploitant la plateforme internet VoyagesSNCF.com au détriment des autres agences de voyage en ligne. La SNCF et Expedia ont également été sanctionnées sur le terrain des ententes puisque leur partenariat avait pour objet de réserver un avantage faussant la concurrence à leur filiale commune. Entre 2002 et 2007, Karavel Promovacances, Lastminute et Switch, trois sociétés de vente de voyages en ligne, avaient en effet saisi le gendarme de la concurrence pour pratiques anti concurrentielles. Les procédures ont été jointes. Elles reprochaient à la SNCF de profiter de son statut de monopole pour diversifier ses activités de manière anticoncurrentielle. Si la SNCF aurait déclaré à la presse avoir « *choisi de mettre un terme à une affaire longue et coûteuse par une procédure dite de non contestation des griefs [...] sans pour autant que cela implique reconnaissance de sa part des pratiques en cause* », l'agence Expédia n'a pas encore pris de décision sur un éventuel appel. **Bird & Bird** représentait Lastminute avec **Frédérique Dupuis-Toubol**, associée et **Orion Berg**. **Anne Bourdu**, **Pierre Morrier**, associés et **Vanina Varlamoff** du cabinet **Alinéa** assistaient Karavel Promovacances. **Joëlle Salzmann**, associée et

Alexandre Glatz de **Gide Loyrette Nouel** représentait la SNCF. **Marie-Hélène Tonnelier**, associée de **Latournerie Wolfrom & Associés** représentait VoyagesSNCF.com. **Jérôme Philippe**, associé et **Caroline Evrard** de **Freshfields Bruckhaus Deringer** représentaient Id TGV, la filiale de la SNCF. **Allen & Overy** avec **Florence Ninane**, associée et **Alban Faget** représentaient Expedia.

Taylor Wessing et Bignon Lebray sur l'acquisition de Homelidays par HomeAway

Deux ans après avoir mis la main sur Abritel, l'américain HomeAway se renforce à nouveau en France dans le domaine des locations de vacances en ligne. Le leader mondial dans ce secteur d'activité annonce en effet l'acquisition du groupe Homelidays, leader européen de la location de vacances entre particuliers qui rassemble les sites Homelidays.com, Villanao.com et Holidayslets.net. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance forte de HomeAway. Créé il y a quatre ans, le groupe compte déjà douze acquisitions dans le secteur, notamment en Europe où il a pris pied au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas et en France. Pour cela, HomeAway a levé près de 450 millions de dollars, dont 250 millions en novembre dernier. **Taylor Wessing** conseillait l'acquéreur, avec une équipe composée de **Gilles Amsallem**, associé et **Neal Lachmany**. **Matthieu Lochardet**, associé du cabinet **Bignon Lebray**, assistait le vendeur.